

Édito



Marc GARROCQ
Président du SYMAT

L'année 2017 a été riche en rebondissements. Finalement le SYMAT existe toujours et son territoire d'actions s'est considérablement agrandi.

124 778 habitants (population municipale), sans compter les nombreux touristes, composent désormais notre secteur, avec d'importantes particularités, du collectif en tour au très rural, en passant par le tourisme religieux à Lourdes.

Tout cela représente encore davantage de défis à relever pour optimiser nos pratiques, autant techniquement que financièrement.

En 2017, nous avons donc appris à nous connaître, à harmoniser doucement nos fonctionnements ; les constats que vous trouverez dans ce document devront nous permettre de rationaliser nos pratiques dans l'avenir.

Nous avons par ailleurs acquis un bâtiment à Lourdes pour installer le personnel et le matériel dans de meilleures conditions.

Enfin, le secteur pilote de l'antenne nord, qui devait basculer en TEOMi en 2018, grâce à l'enregistrement des levées 2017, a dû repousser le projet d'un an. En effet, la loi exige une homogénéisation des tarifications sur un territoire pendant au moins un an avant la mise en place d'une tarification incitative. Or, quelques communes intégrées le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées fonctionnaient avec une tarification différente (redevance).

Ainsi, sur l'antenne nord du SYMAT, la comptabilisation réelle du nombre de collectes a finalement commencé le 1^{er} janvier 2018 et sera répercutée sur la Taxe Foncière de 2019.

Une étude a été lancée pour étendre ce mode de financement aux nouveaux secteurs dans les années à venir.

Malgré ce contre-temps, vous verrez sur les tonnages collectés les effets positifs du travail mené.

Bonne lecture.

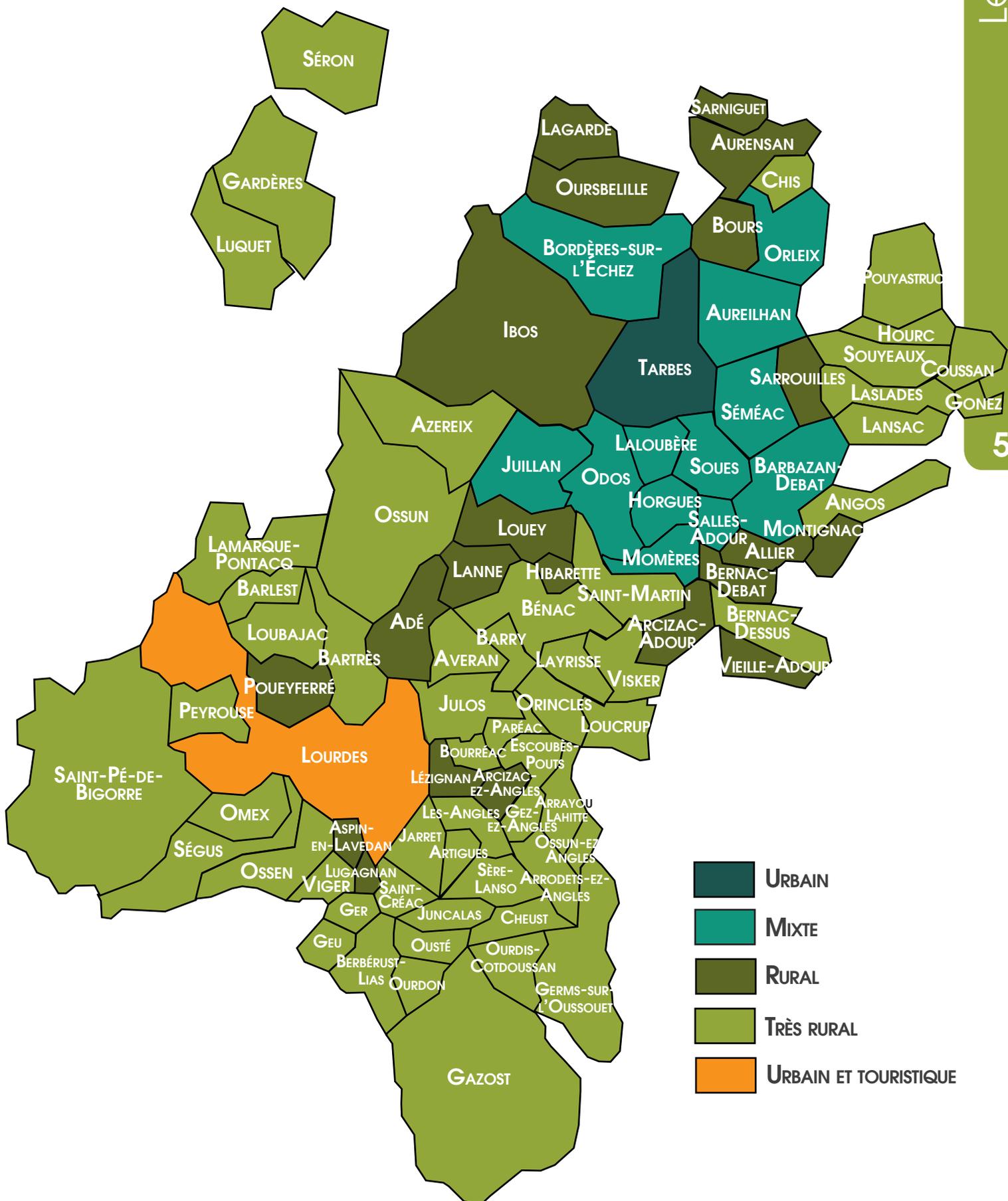


Sommaire

Le territoire du SYMAT.....	p. 4
Les compétences exercées.....	p. 9
La collecte des déchets.....	p. 12
Le traitement des déchets	p. 16
Les déchèteries	p. 17
Parc et maintenance des bacs	p. 20
Prévention	p. 22
L'emploi dans le service public.....	p. 24
Les finances publiques	p. 25
Perspectives	p. 31
Bilan	p. 32



1.2. Carte des types d'habitat du SYMAT



1.3. Population du SYMAT et évolution (source INSEE)

Commune	Population éco-emballages 2016	Population totale 2016	Population éco-emballages 2017	Population totale 2017	Variation
Adé	780	801	798	819	+ 2,25 %
Allier	391	408	395	412	+ 0,98 %
Angos	238	248	237	245	- 1,21 %
Arcizac-Adour	514	524	521	531	+ 1,34 %
Arcizac-Ez-Angles	254	261	255	262	+ 0,38 %
Arrayou-Lahitte	108	110	112	114	+ 3,64 %
Arrodets-Ez-Angles	109	111	111	113	+ 1,80 %
Artigues	21	23	20	22	- 4,35 %
Aspin-en-Lavedan	267	274	274	281	+ 2,55 %
Aureilhan	7 959	8 208	7 879	8 109	- 1,21 %
Aurensan	786	805	783	792	- 1,61 %
Averan	80	84	76	77	- 8,33 %
Azereix	1 009	1 036	1 003	1 019	- 1,64 %
Barbazan-Debat	3 437	3 522	3 427	3 514	- 0,23 %
Barlest	292	316	298	322	+ 1,90 %
Barry	131	140	130	139	- 0,71 %
Bartrès	473	487	479	494	+ 1,14 %
Bazet	1 627	1 670	1 608	1 651	- 1,14 %
Bénac	516	532	523	530	- 0,38 %
Berbérust-Lias	58	59	55	56	- 5,08 %
Bernac-Debat	668	687	670	689	+ 0,29 %
Bernac-Dessus	292	303	290	301	- 0,66 %
Bordères-sur-l'Échez	4 733	4 888	4 879	5 025	+ 2,80 %
Bourréac	92	94	100	102	+ 8,51 %
Bours	781	816	780	815	- 0,12 %
Cheust	83	84	84	86	+ 2,38 %
Chis	304	306	315	317	+ 3,59 %
Coussan	116	120	114	119	- 0,83 %
Escoubès-Pouts	99	102	102	104	+ 1,96 %
Gardères	437	444	438	447	+ 0,68 %
Gayan	252	256	261	263	+ 2,73 %
Gazost	143	143	144	144	+ 0,70 %

Commune	Population éco-emballages 2016	Population totale 2016	Population éco-emballages 2017	Population totale 2017	Variation
Ger	190	195	191	196	+ 0,51 %
Germis-sur-l'Oussouet	100	103	105	108	+ 4,85 %
Geu	175	180	176	181	+ 0,56 %
Gez-Ez-Angles	29	30	31	32	+ 6,67 %
Gonez	31	31	29	29	- 6,45 %
Hibarette	236	242	237	238	- 1,65 %
Horgues	1 141	1 177	1 163	1 199	+ 1,87 %
Hourc	112	115	111	114	- 0,87 %
Ibos	2 827	2 999	2 877	3 042	+ 1,43 %
Jarret	292	298	296	302	- 1,34 %
Juillan	4 076	4 158	4 104	4 186	+ 0,67 %
Julos	345	352	351	358	+ 1,70 %
Juncalas	178	181	176	179	- 1,10 %
Lagarde	491	501	503	513	+ 2,40 %
Laloubère	1 944	2 035	1 923	2 013	- 1,08 %
Lamarque-Pontacq	814	828	827	840	+ 1,45 %
Lanne	572	590	579	597	+ 1,19 %
Lansac	162	164	167	171	+ 4,27 %
Laslades	358	365	364	371	+ 1,64 %
Layrisse	123	126	121	124	- 1,59 %
Les Angles	123	126	121	124	- 1,59 %
Lézignan	362	372	356	366	- 1,61 %
Loubajac	406	416	400	410	- 1,44 %
Loucrup	213	218	213	218	0 %
Louey	975	1 008	969	1 001	- 0,69 %
Lourdes	14 644	14 973	14 361	14 701	- 1,82 %
Lugagnan	153	160	149	154	- 3,75 %
Luquet	401	407	410	416	+ 2,21 %
Momères	715	729	735	750	+ 2,88 %
Montignac	109	111	119	121	+ 9,01 %
Odos	3 235	3 371	3 219	3 352	- 0,56 %
Omex	233	235	234	236	+ 0,43 %
Orincles	339	348	338	346	- 0,57 %
Orleix	2 017	2 051	2 066	2 101	+ 2,44 %

Commune	Population éco-emballages 2016	Population totale 2016	Population éco-emballages 2017	Population totale 2017	Variation
Ossen	193	199	205	209	+ 5,03 %
Ossun	2 314	2 359	2 326	2 371	0 %
Ossun-Ez-Angles	44	46	44	46	0 %
Ourdis-Cotdoussan	50	54	50	54	0 %
Ourdon	8	8	6	6	- 25 %
Oursbelille	1 227	1 249	1 224	1 246	- 0,24 %
Ousté	37	40	33	35	- 12,50 %
Paréac	62	62	61	61	- 1,61 %
Peyrouse	281	290	281	290	0 %
Poueyferré	890	930	878	915	- 1,61 %
Pouyastruc	706	727	716	737	+ 1,38 %
Saint-Créac	96	97	95	96	- 1,03 %
Saint-Martin	408	417	420	429	+ 2,88 %
Salles-Adour	524	530	544	551	+ 3,96 %
Sarniguet	242	244	245	247	+ 1,23 %
Sarrouilles	550	560	542	558	- 0,36 %
Ségus	264	266	267	269	+ 1,13 %
Séméac	4 713	4 832	4 803	4 929	+ 2,01 %
Sère-Lanso	51	51	51	51	0 %
Séron	324	325	329	330	+ 1,54 %
Soues	3 033	3 108	3 049	3 108	0 %
Souyeaux	308	319	307	312	- 2,19 %
Saint-Pé-de-Bigorre	1 211	1 229	1 187	1 202	- 2,20 %
Tarbes	41 062	42 871	40 900	42 553	- 0,74 %
Vielle-Adour	514	520	512	520	0 %
Viger	134	138	133	137	- 0,72 %
Visker	327	341	327	341	0 %
TOTAL	124 804	128 926	124 778	128 664	- 0,20 %

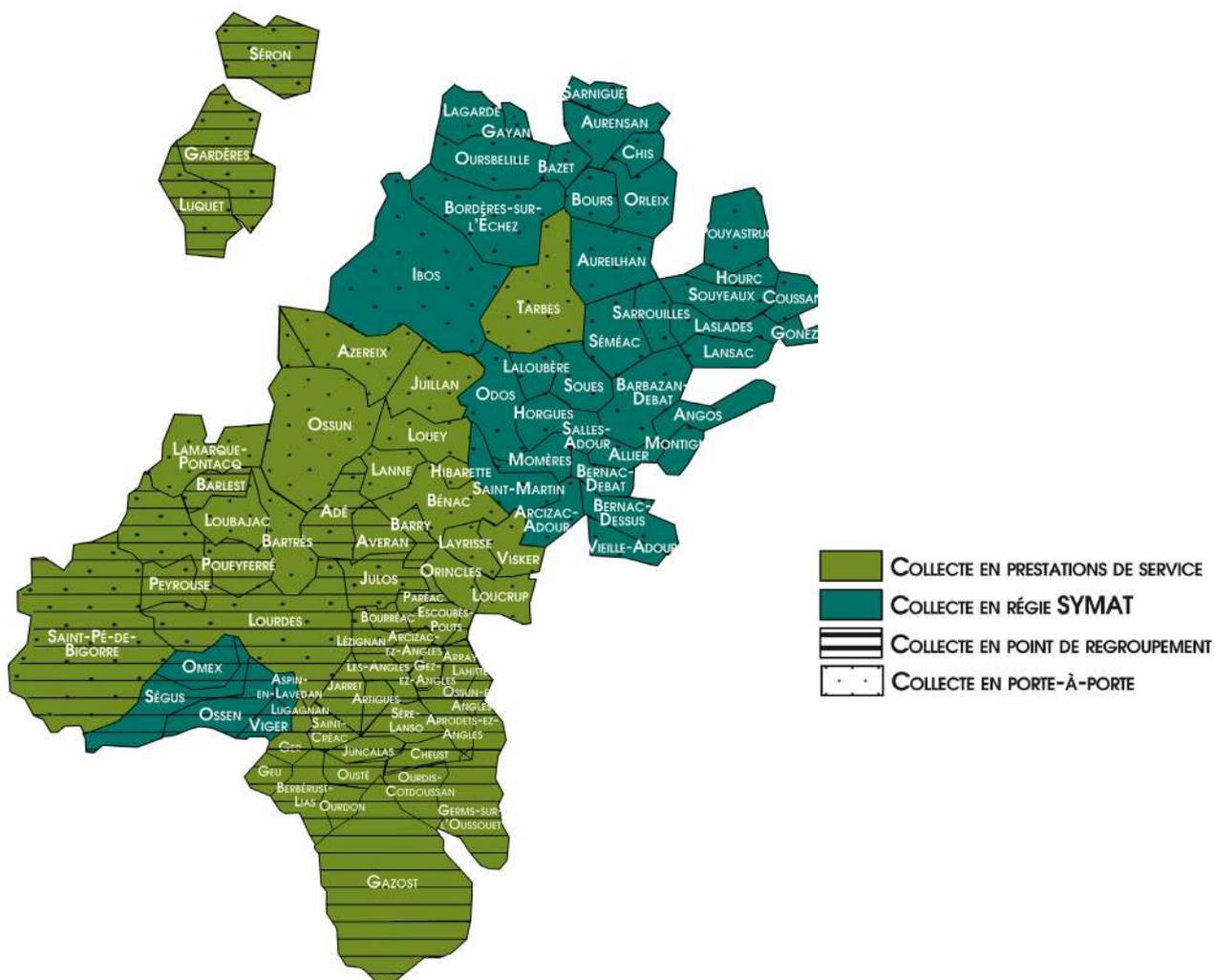
Du fait de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, le SYMAT a intégré, depuis le 1^{er} mars 2017, les périmètres de 5 anciens EPCI : le territoire est ainsi passé de 82 396 habitants à 124 778 habitants.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

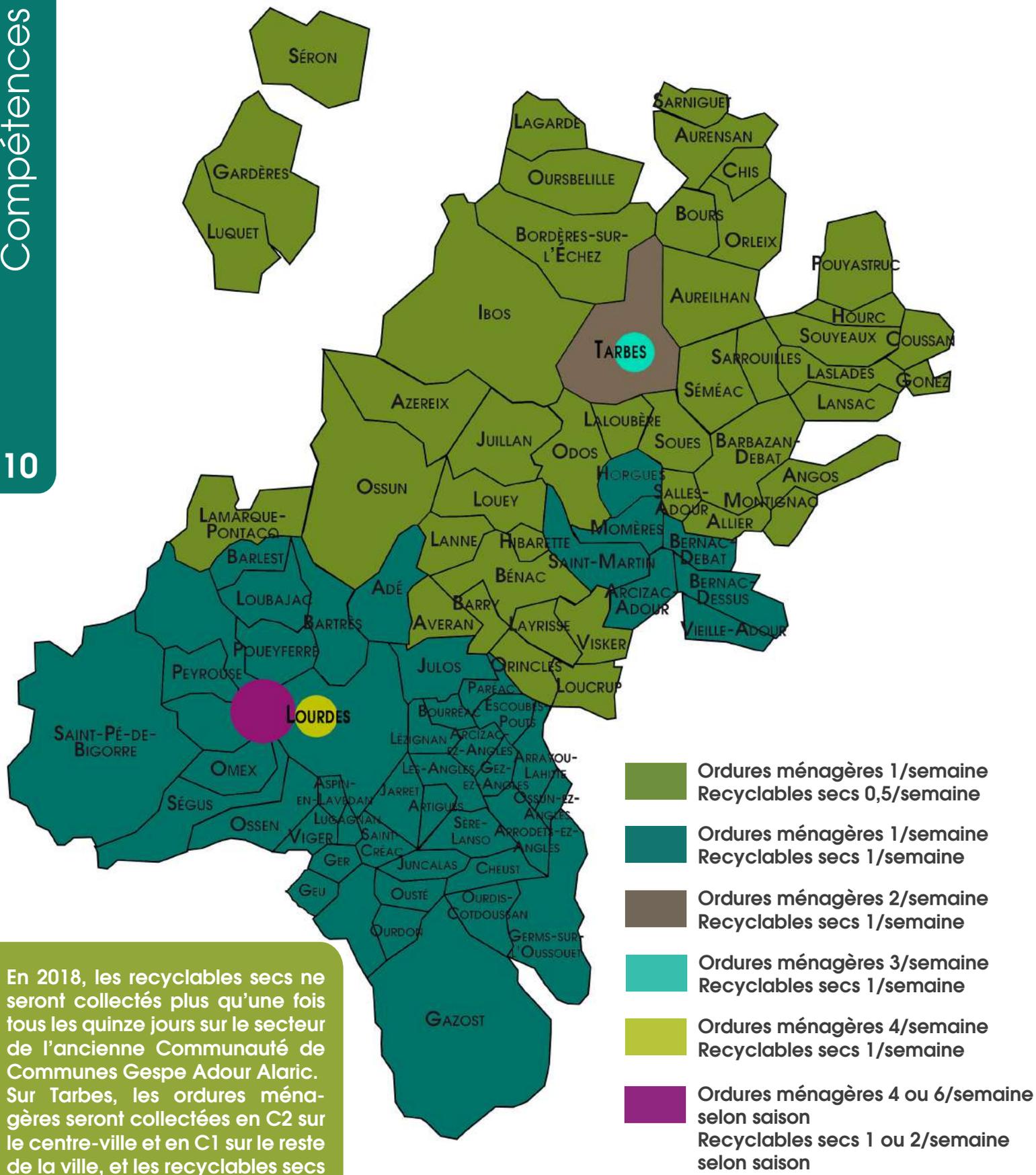
2.1. Service public d'élimination des déchets

	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 	Biodéchets 	Encombrants Tarbes & antenne sud 	Cartons pros centre-ville Tarbes et Lourdes 	Déchets apportés en déchèterie 
Mode d'organisation	PAP/PAV	PAP/PAV	PAP/PAV	Composteurs	PAP sur RDV	PAP	PAV
Collecte	SYMAT	SYMAT	SYMAT	SYMAT	SYMAT	SYMAT	SYMAT
Opérateur de collecte	SYMAT VEOLIA	SYMAT VEOLIA	VEOLIA PAPREC	/	VEOLIA RECUPACTIONS	SYMAT RECUPACTIONS	SYMAT
Transfert/Transport	SMTD 65	SMTD 65	VEOLIA SEOSSE	/	/	/	SYMAT
Traitement	SMTD 65	SMTD 65	SMTD 65	/	SMTD 65	SMTD 65	SMTD 65

2.2 Répartition des collectes régie/prestataires

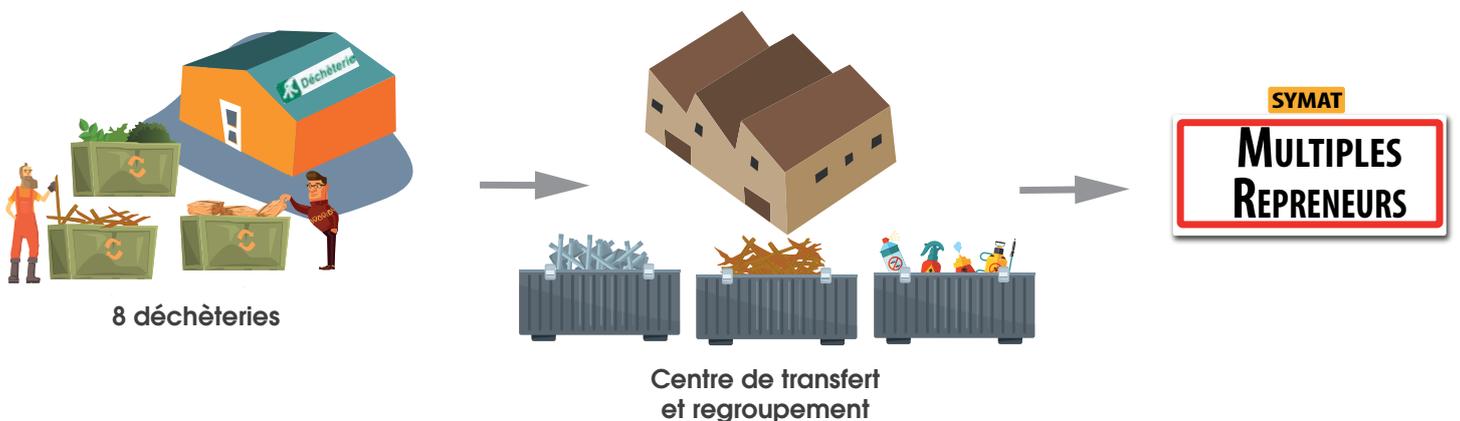
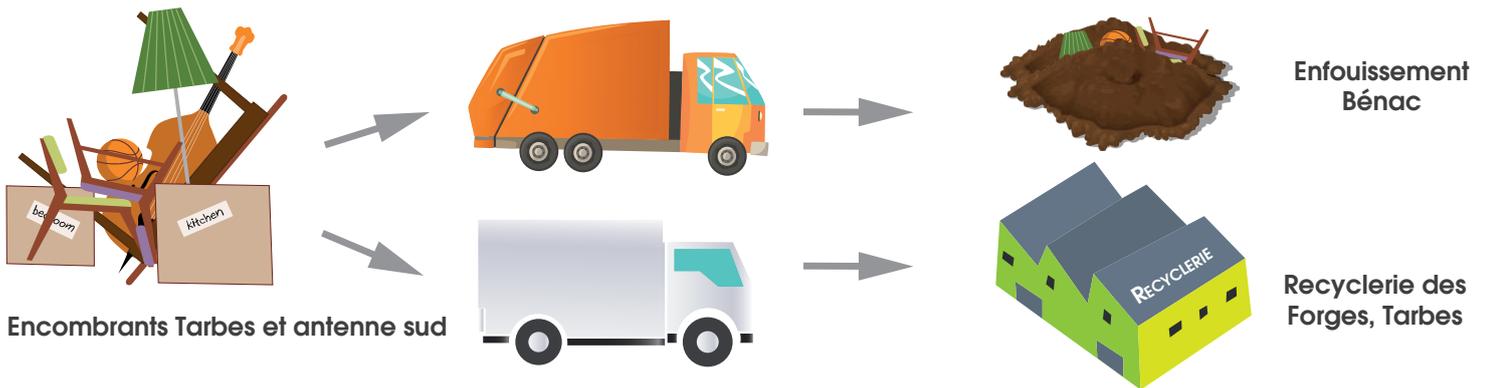
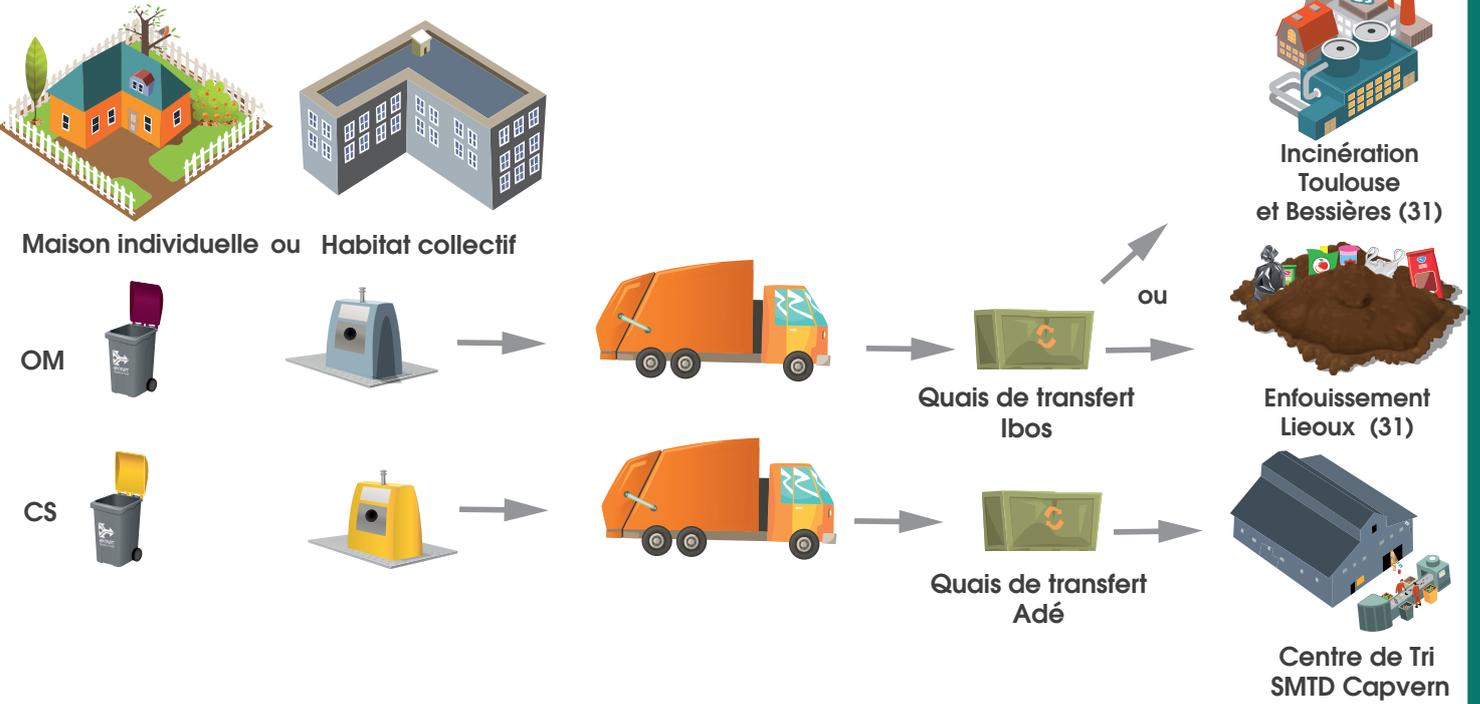


2.3. Fréquences des collectes des ordures ménagères et recyclables secs



En 2018, les recyclables secs ne seront collectés plus qu'une fois tous les quinze jours sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes Gespe Adour Alaric. Sur Tarbes, les ordures ménagères seront collectées en C2 sur le centre-ville et en C1 sur le reste de la ville, et les recyclables secs seront collectés en C1 sur l'ensemble de la ville. Un secteur plus étendu de Lourdes sera collecté en C1 grâce à la dotation en bacs.

2.4. Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets :



3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1. Types de pré-collecte

	Collecte en porte-à-porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
Nombre d'habitants desservis 2017	117 704 habitants	7 100 habitants
Nombre d'habitants desservis 2016	119 797 habitants	5 007 habitants

3.2. Équipements liés à la collecte en apport volontaire



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Biodéchets	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Nombre de contenants disponibles	83	70	411	145	17	98	9
Type de contenant	Colonnes	Colonnes	Colonnes	Composteurs collectifs	Bennes déchèteries	Bornes	Armoires déchèteries
Ratio du nombre d'habitants par contenant	85	101	304	45	14	1 273	13 661
Tonnages collectés	1 016 t	149 t	3 234 t	-320*	6 004 t	241 t	177 t

* Tonnages non collectés, mais évités grâce au compostage collectif.

3.3. Équipements liés à la collecte en porte-à-porte



Ordures ménagères :
42 608 bacs



Recyclables secs :
44 409 bacs



Encombrants :
pas de bac, enlèvement
sur rendez-vous à date fixe

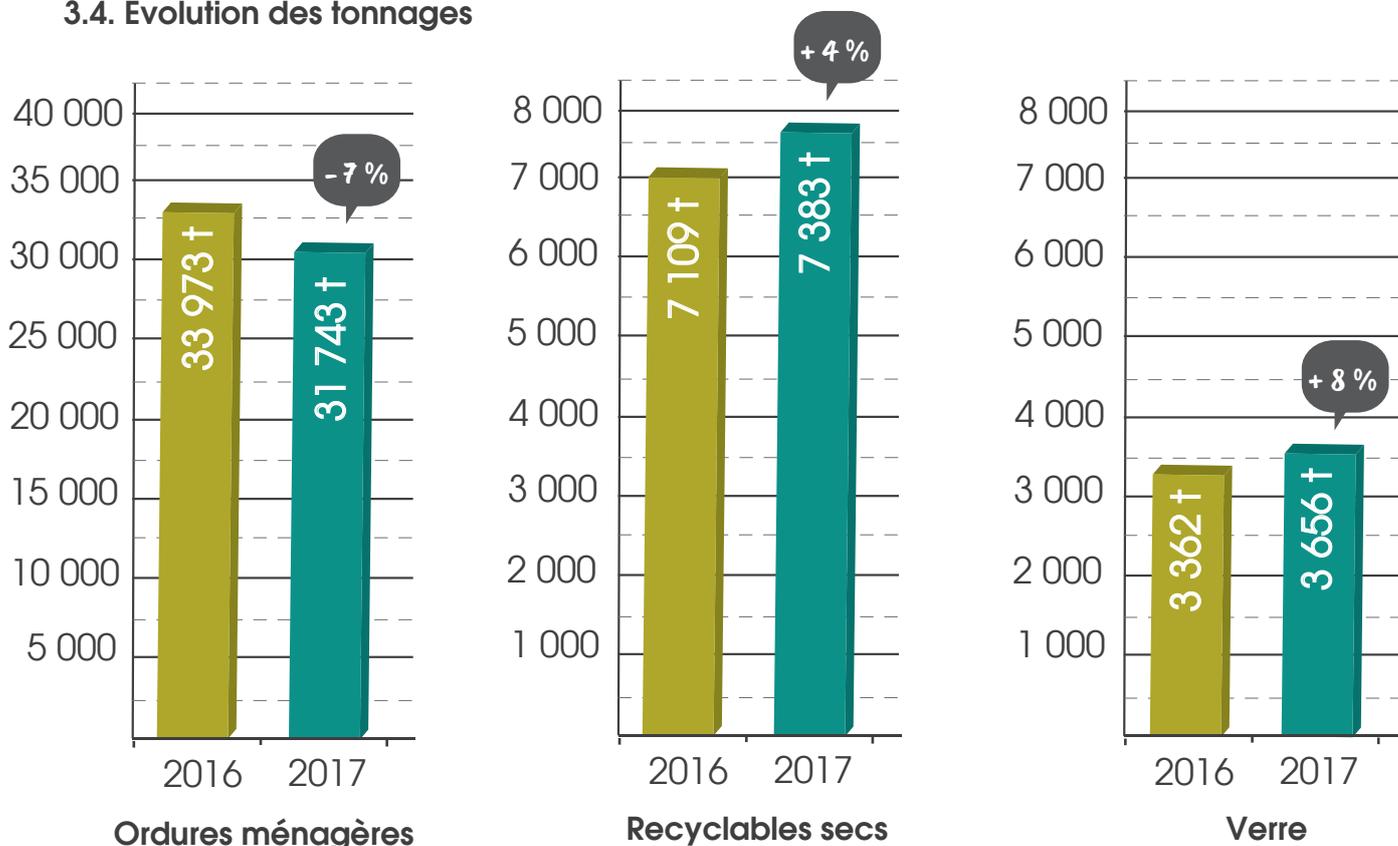
Depuis l'agrandissement du territoire du SYMAT du fait de la loi NOTRe, deux couleurs de bacs d'ordures ménagères se côtoient sur le périmètre : grenat et vert. Il a été décidé d'harmoniser la couleur des bacs ; les modèles à couvercle grenat seront progressivement remplacés par des modèles à couvercle vert lors de casses ou de nouvelles dotations. La couleur verte est la couleur nationale préconisée par l'ADEME pour les ordures ménagères.

3.3. Tonnages des collectes d'ordures ménagères, de recyclables secs et de verre

	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 
Population desservie	124 778	124 778	124 778
Tonnages 2017	31 743 t	7 383 t	3 656 t
Ratio par habitant (kg/an/hab)	254	59	29
Distance parcourue pour la collecte	337 521 km	170 428 km	43 289 km
Ratio efficacité/transport (kg/km)	1 100	2 300	1 200

Le ratio d'efficacité est très faible concernant les ordures ménagères du fait du très grand nombre de collectes sur la ville de Lourdes, qui multiplient les kilomètres parcourus. La mise en place des colonnes enterrées et la réduction de la fréquence de collecte sur un secteur de Lourdes devraient permettre d'améliorer ce ratio.

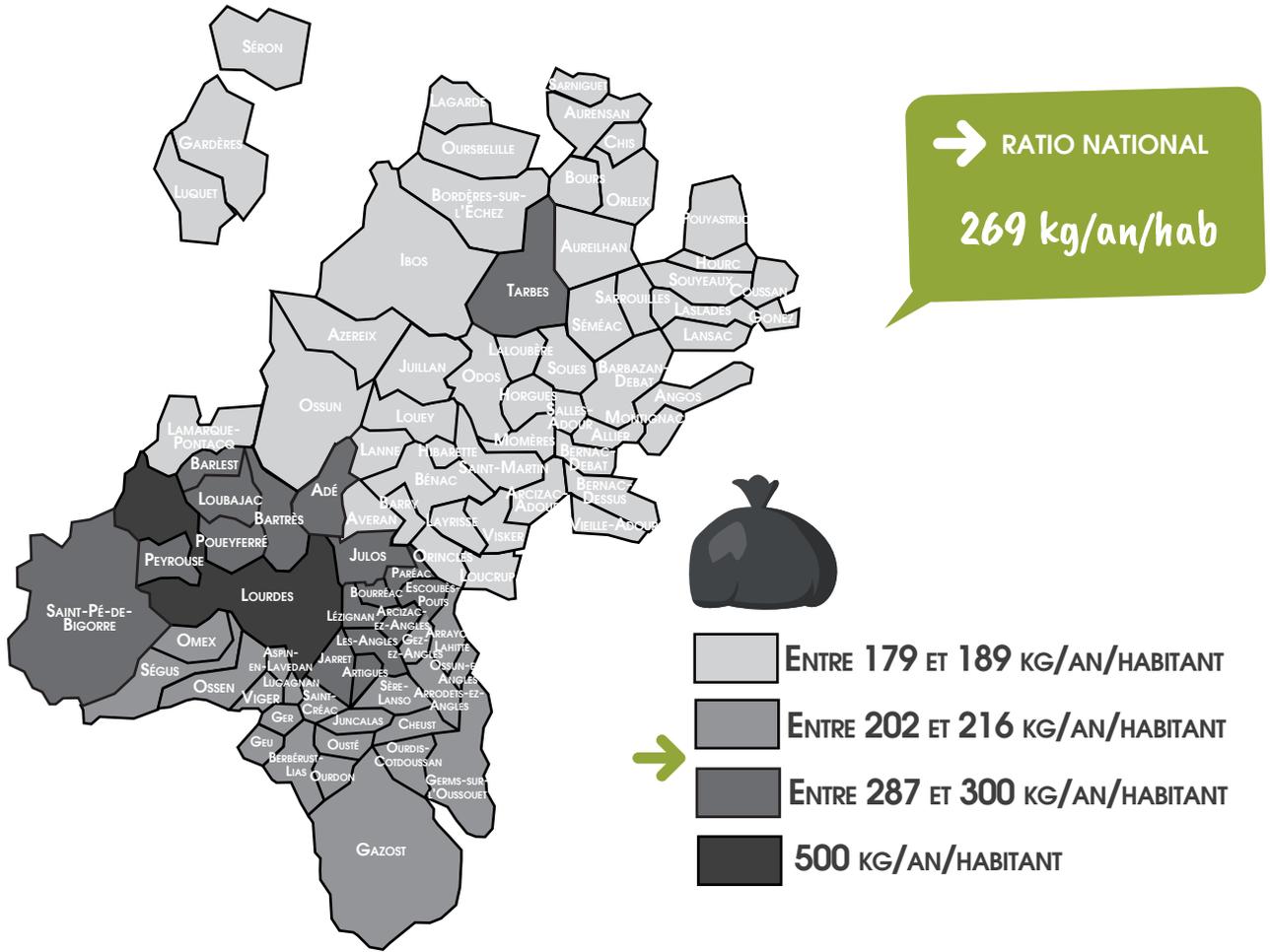
3.4. Évolution des tonnages



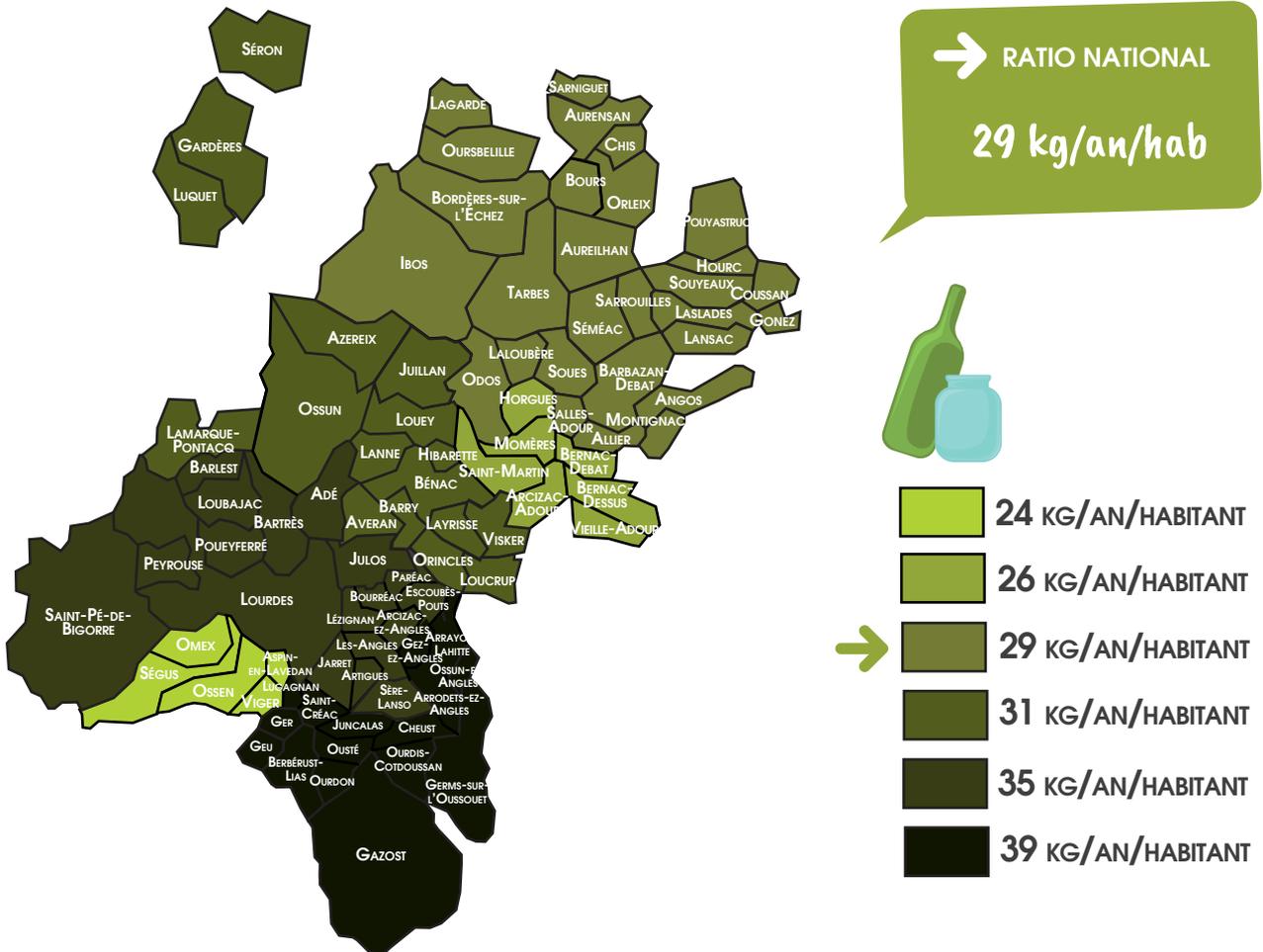
Le territoire du SYMAT a fortement évolué entre 2016 et 2017 ; il n'était pas possible de faire une comparaison des tonnages collectés par le syndicat. Nous avons donc cumulé les tonnages de toutes les anciennes communautés de communes ayant fusionné avec le SYMAT en 2017 pour obtenir les tonnages 2016. Nous constatons une baisse des tonnages d'ordures ménagères et des augmentations pour les recyclables secs et le verre.

J'aime la nature... je réduis mes déchets !

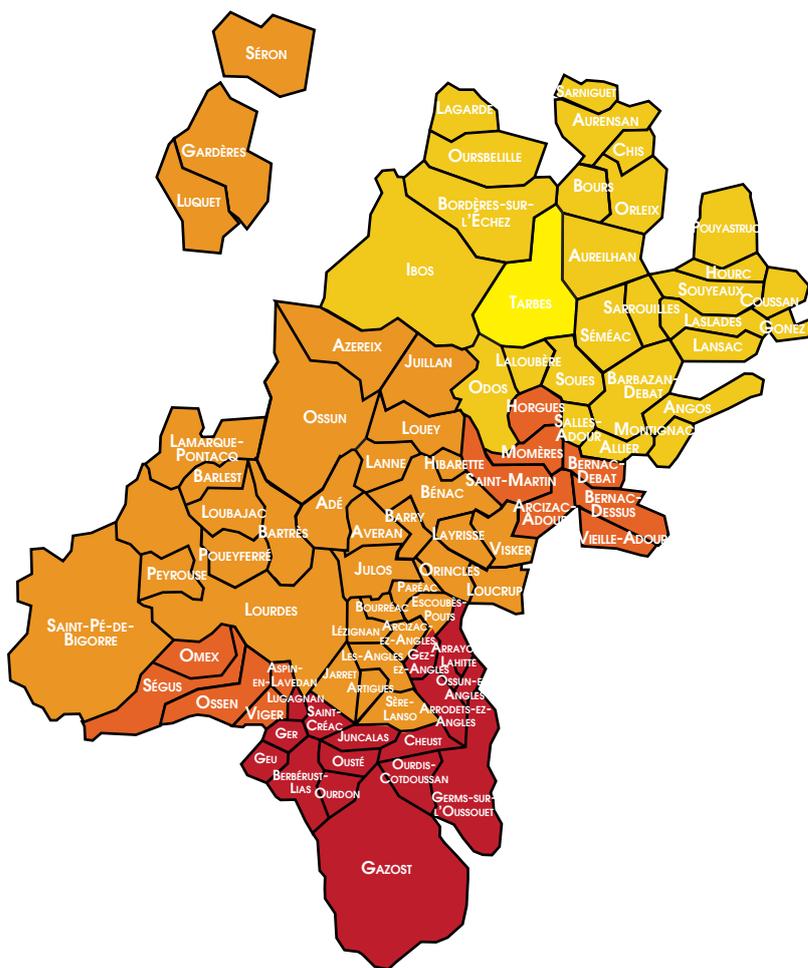
3.5. Ratios des ordures ménagères par secteur



3.6. Ratios de verre par secteur

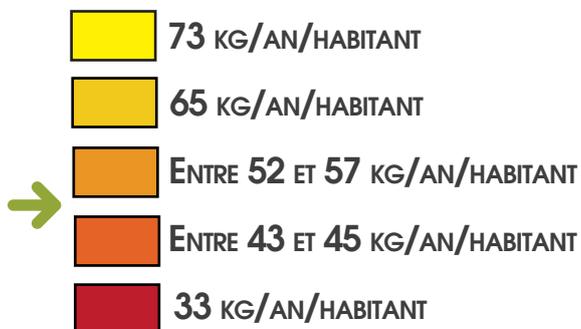


3.7. Ratios des recyclables secs par secteur



RATIO NATIONAL

Recyclables secs :
47 kg/an/hab

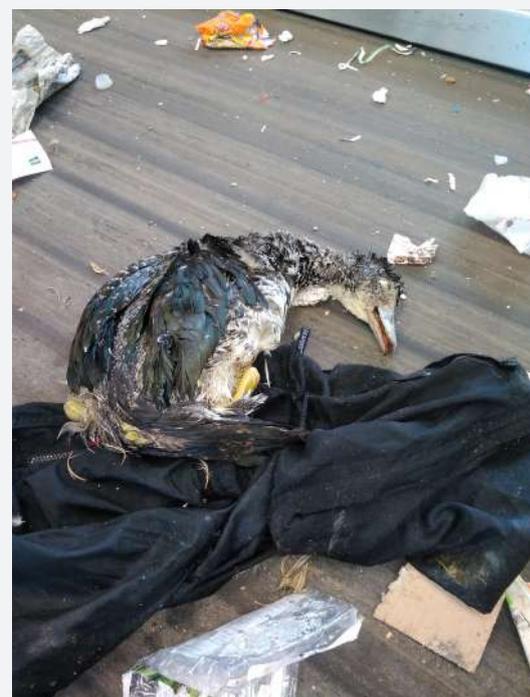


Malgré de bons ratios de collecte concernant les recyclables secs, nous avons enregistré 1 320 tonnes de refus de tri en 2017, soit 18 % du contenu des bacs jaunes des usagers. Nous avons constaté une légère augmentation par rapport à 2016.

En 2018, une procédure sera mise en place en partenariat entre le service prévention et le service collecte.

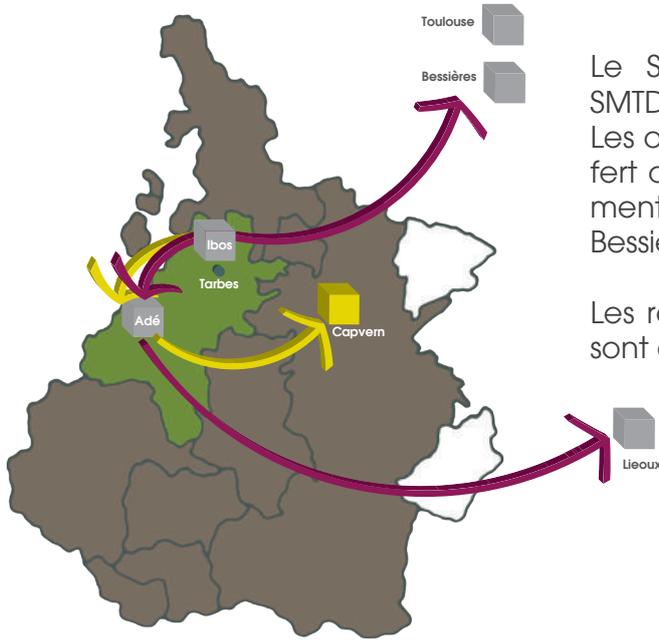
Les bacs jaunes comportant des erreurs de tri apparentes, seront systématiquement refusés à la collecte et les ambassadeurs du tri interviendront pour rappeler les consignes aux usagers concernés en porte-à-porte sur rendez-vous pour éviter les passages infructueux.

CECI N'EST PAS UN EMBALLAGE !



4. TRAITEMENT DES DÉCHETS

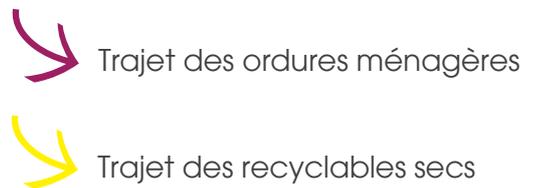
4.1. Localisation des unités de traitement des ordures ménagères et recyclables secs



Le SYMAT délègue la compétence traitement au SMTD65.

Les ordures ménagères transitent par les quais de transfert d'Ibos et d'Adé puis sont traitées hors du département. Elles sont soit incinérées à Toulouse (31) ou Bessières (31), soit enfouies à l'ISDND de Lieoux (31).

Les recyclables secs transitent par le quai d'Adé, puis sont acheminés au centre de tri de Capvern (65).



4.2. Unité de traitement et mode de valorisation

	Ordures ménagères 	Recyclables secs 	Verre 	Encombrants 	Cartons des professionnels
Centre de tri Capvern 65		✓			
Incinération SETMI Toulouse 31	✓				
Incinération Econotre Bessières 31	✓				
Enfouissement ISDND Lieoux 31	✓				
Enfouissement ISDND Bénac				✓	
Verrerie d'Albi			✓		
Tri / massification SITA SUEZ Juillan					✓
Eco-systèmes				✓	

4.3. Tonnages des déchets enfouis et incinérés du SYMAT

	Tonnages enfouis 2017	Tonnages enfouis 2016	Tonnages incinérés 2017	Tonnages incinérés 2016
OMR	12 411	8 519	19 903	25 556
Refus de Tri	1 320	1 226	0	0
Déchèteries	6 018	6 236	0	0
TOTAL	19 749 †	15 981 †	19 903 †	25 556 †

Le plan régional des déchets est en cours de rédaction. La tendance indique qu'il n'y aura pas de nouveau centre de traitement classique en Occitanie.

5. DÉCHÈTERIES

5.1. Localisation des 8 déchèteries du SYMAT et ratios d'apports par habitant



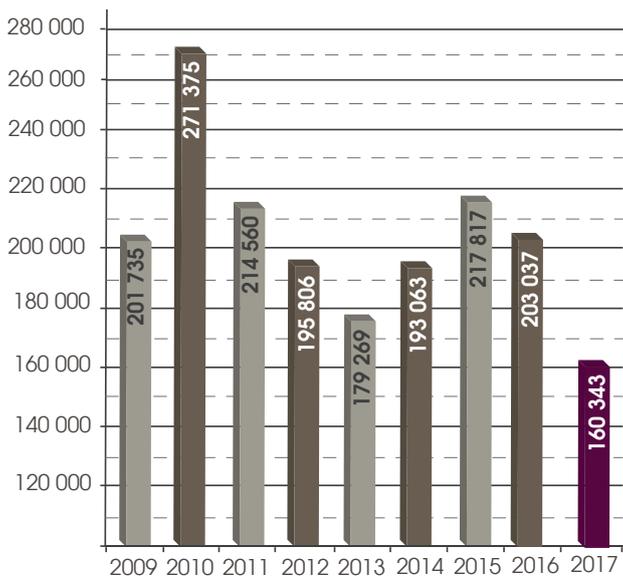
À compter du 1^{er} janvier 2018, la déchèterie de Bazel sera gérée par le SYMAT.

Le SYMAT mènera en 2018 une étude sur le fonctionnement et le coût des déchèteries afin de rationaliser et optimiser le réseau. Une harmonisation des déchèteries pourrait permettre de valoriser plus de déchets tout en maintenant les coûts.

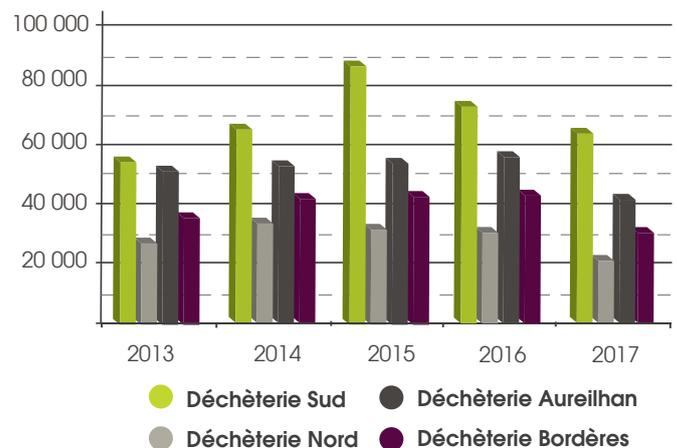
5.2. Jours d'ouverture et fréquentation des déchèteries

Nombre d'habitants desservis : 122 951							
	Maître d'ouvrage	Exploitant	Jours d'ouverture	Accès professionnels	Nombre de visites	Nombre de bennes	Armoire Déchets Dangereux
Déchèterie Tarbes Sud	SYMAT	SYMAT	5j/7	NON	65 804	10	OUI
Déchèterie Tarbes Nord			4j/7		21 022	5	
Déchèterie Aureilhan			5j/7		42 077	7	
Déchèterie Bordères			5j/7		31 440	7	
Déchèterie Horgues			2j/7		/	4	
Déchèterie Juillan			3,5j/7		/		
Déchèterie Layrisse			2,5j/7		/		
Déchèterie Lourdes			5j/7	OUI	/	8	
TOTAL ANNUEL DES VISITES					160 343		

5.3. Nombre de visites sur les 4 déchèteries de l'antenne nord du SYMAT



5.4. Nombre de visites par déchèterie (antenne nord)



Les déchèteries de Juillan, Layrisse, Horgues et Lourdes - nouvellement gérées par le SYMAT - ne sont pas encore équipées en barrières d'accès. La mesure du nombre de visites annuelles est donc impossible pour l'instant. Il est prévu d'équiper les sites en barrières d'accès de manière progressive. La déchèterie de Lourdes serait la première équipée en 2018.

Sur l'antenne nord, le nombre de passages a été limité depuis juillet 2016 à 27 par an et par personne afin de limiter les abus de la part des professionnels. Cela a eu l'effet escompté puisque le nombre de passages n'a jamais été aussi bas depuis la mise en place des contrôles d'accès.

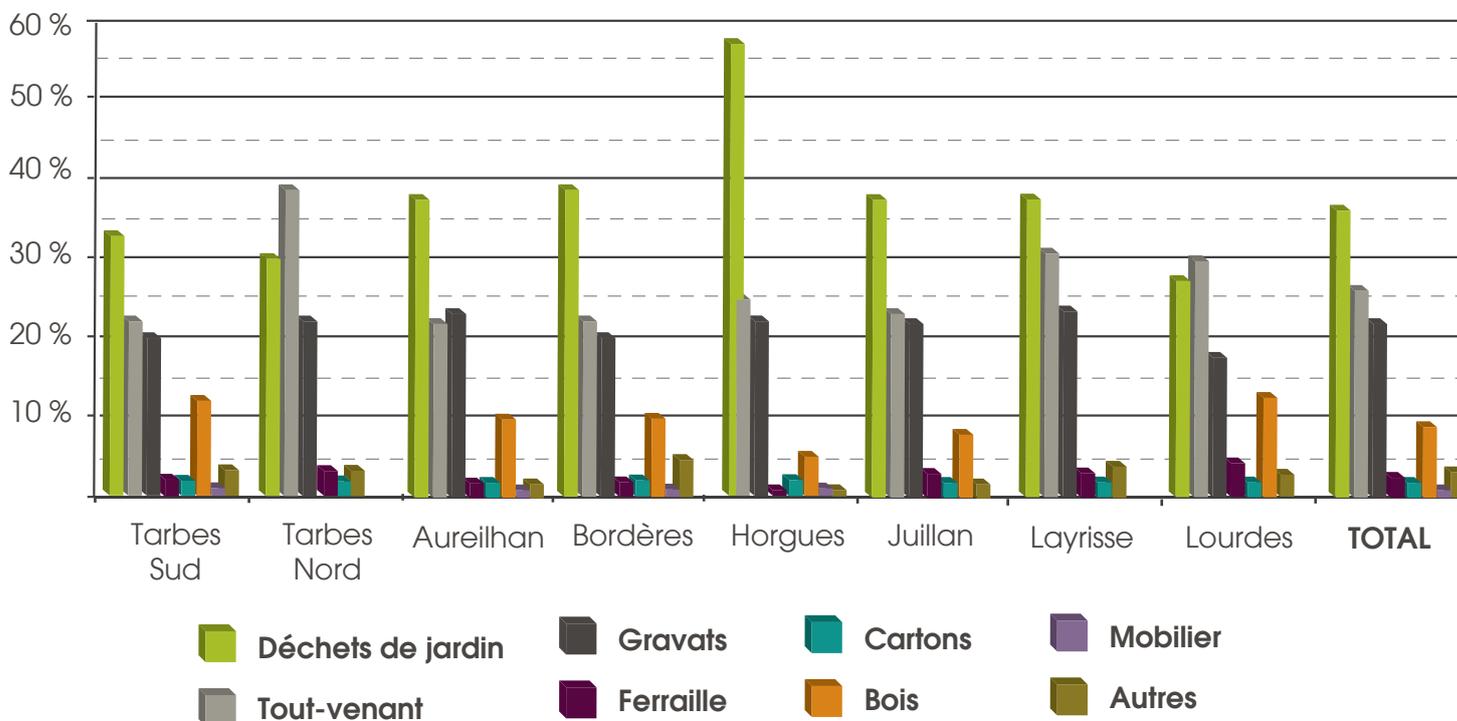
5.5. Tonnages collectés dans les déchèteries du SYMAT en tonnes

	Déchets de jardin	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Cartons	Bois	Mobilier	Autres	TOTAL déchets collectés	TOTAL encombrants enfouis	TOTAL Déchets valorisés	Taux de valorisation
Déchèterie TARBES SUD	1 666	1 131	1 006	111	118	579	66	247	4 924	1 131	3 793	77 %
Déchèterie BORDÈRES	1 458	834	780	53	74	386	67	220	3 872	834	3 038	78 %
Déchèterie AUREILHAN	1 348	867	873	53	64	370	40	62	3 677	867	2 810	76 %
Déchèterie LOURDES	823	927	570	156	64	376	X	166	3 083	927	2 156	70 %
Déchèterie JUILLAN	1 027	642	590	75	56	242	X	68	2 699	642	2 057	76 %
Déchèterie TARBES NORD	584	738	414	46	39	X	X	43	1 864	738	1 126	60 %
Déchèterie HORGUES	842	221	281	8	26	102	X	8	1 487	221	1 266	85 %
Déchèterie LAYRISSÉ	428	354	269	30	23	X	X	32	1 137	354	783	69 %
Total	8 176	5 714	4 783	532	464	2 055	173	846	22 743	5 714	17 029	75 %
Dont apport direct particuliers	370	42	75	0	0	2	0	0	489	42	447	91 %

X = Déchets non accueillis

La déchèterie d'Horgues a le meilleur taux de valorisation, mais il ne faut pas s'y fier car la quantité de déchets verts représente 56 % des apports pour environ 36 % dans les autres déchèteries. Cette quantité de déchets verts est beaucoup trop élevée pour des apports de particuliers, normalement seuls admis.

5.6. Proportion de déchets par flux et par déchèterie



6. PARC ET MAINTENANCE DES BACS

6.1. Nombre de bacs sur le terrain

Antenne nord

Ordures ménagères :



32 828 bacs



83 colonnes enterrées

Tri sélectif :



34 629 bacs



70 colonnes enterrées

Verre :



202 bacs



269 colonnes aériennes
ou enterrées

Antenne centre

Ordures ménagères :



Environ 4 980 bacs

Tri sélectif :



Environ 4 980 bacs

Verre :



45 colonnes aériennes

Antenne sud

Ordures ménagères :



Environ 4 800 bacs

Tri sélectif :



Environ 4 800 bacs

Verre :



250 bacs et
97 colonnes aériennes

Cartons :



120 bacs

6.2. Nombre d'opérations de maintenance de bacs

Antenne nord

- 1 894 interventions de maintenance (changement, remplacement, réparation de bac...).
- 283 opérations de prêt de bacs et totems pour les manifestations.
- 3 308 heures de travail technique effectuées par les agents.
- 1 564 heures de travail de bureau.

Antenne centre

- 319 livraisons de bacs
- 192 heures de travail technique effectuées par les agents.

Antenne sud

- 1 033 opérations de maintenance et de prêt de bacs.
- 415 heures de travail technique effectuées par les agents.



La maintenance et les livraisons des bacs chez les usagers sont assurées par antenne. L'expédition des bacs cassés pour recyclage se fait depuis l'antenne nord, ainsi que la maintenance des colonnes d'apport volontaire. Le logiciel de gestion du parc des bacs est opérationnel sur l'antenne nord depuis plusieurs années, permettant une vision quasi exhaustive du parc. Sur les autres antennes, nous sommes en cours d'inventaire. La mise en place de la Taxe Incitative permettra de tout mettre au clair.

7. PRÉVENTION

7.1. Indice de réduction des déchets par rapport au 1^{er} janvier 2010

93,4 Cet indice de réduction, préconisé par l'ADEME, est calculé en multipliant le tonnage d'ordures ménagères 2017 par 100 et en divisant le résultat par le tonnage de l'année 2010. Le calcul a été effectué en prenant en compte les tonnages de 2010 de toutes les anciennes Communauté de Communes avec lesquelles le SYMAT a fusionné en 2017. Cela représente donc une baisse de 6,6 % entre 2010 et 2017.

7.2. Descriptions des actions de prévention en 2017

COMPOSTAGE

1 000 composteurs individuels supplémentaires vendus

650 nouveaux foyers compostent en collectif

4 nouveaux établissements scolaires compostent.



Dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SYMAT s'engage à proposer un service de compostage adapté à chaque producteur de déchets. Ainsi, les usagers habitant en maison individuelle peuvent composter grâce aux composteurs vendus par le SYMAT et aux formations proposées au moment de l'achat.

De la même manière, Les usagers habitant en collectif ou en habitat pavillonnaire sans espace vert peuvent avoir accès au compostage en pied d'immeuble ou de quartier.

Le SYMAT accompagne également les structures (entreprises, restaurations, établissements scolaires...) qui veulent mettre en place un projet de compostage.

JARDINAGE AU NATUREL

25 stands en déchèterie ou dans le cadre de manifestations (Fête des fleurs...)

1 200 usagers sensibilisés

Lors de ces sensibilisations, le SYMAT propose aux usagers des techniques (adaptées à chacun) de gestion différenciée de leurs espaces verts. Le principe est de montrer comment utiliser les déchets de notre jardin afin qu'ils deviennent des ressources. Parmi les techniques présentées, le paillage permet d'utiliser tout type de végétal broyé (pelouse, feuille mortes, branchage, etc.) pour protéger le sol de notre jardin.



ÉCOMANIFESTATIONS

180 000 gobelets réutilisables utilisés sur

300 manifestations



Le SYMAT accompagne les associations et autres organisateurs d'évènements dans l'organisation de leurs manifestations pour que celles-ci soient plus écoresponsables. Pour ce faire, nous mettons à disposition des gobelets de 3 volumes différents (12, 18 et 33 cl), ainsi que des pichets de 1,5 L. En parallèle, nous mettons également à disposition des totems et bacs afin que le tri des déchets soit réalisé le mieux possible.

L'association Récup'Action 65 propose également un prêt de vaisselle durable.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Un projet visant à réduire le gaspillage alimentaire a été

initié auprès des professionnels de notre territoire. Ce projet, qui a été développé avec 6 structures en 2017, propose un diagnostic composé principalement de 15 jours de pesées des différentes composantes des repas (achetés, servis, non servis, entrées, plats, accompagnements, desserts, pain, etc). Cela permet de mettre en évidence les origines du gaspillage dans la structure étudiée et de mettre en

place un plan d'action visant à réduire ce gaspillage.

Projet développé avec

6 structures professionnelles

8 stands réalisés

3 000 usagers sensibilisés

ANIMATIONS

3 000 élèves sensibilisés

630 usagers sensibilisés
(associations & entreprises)

L'équipe de prévention/animation a sensibilisé de nombreux publics durant l'année en proposant son projet pédagogique et ses différentes actions de sensibilisation (associations, entreprises, administrations, scolaires...).



ÉCOEXEMPLARITÉ

3 communes investies



Un travail sur l'éco exemplarité a été réalisé avec 3 communes en 2017. Ce travail consiste à effectuer un diagnostic de la gestion des déchets de la commune en question et de proposer des pistes d'amélioration. La commune s'engage ensuite dans la mise en place des actions qu'elle choisit.

RÉEMPLOI

Une plateforme en ligne de dons et de ventes entre voisins a été mise en place en fin d'année 2017 : www.symat-eco.fr

L'objectif est de détourner les objets réutilisables amenés habituellement en déchèterie tout en créant du lien social entre voisins. Cela permet donc d'éviter de nombreux trajets pour aller en déchèterie et de donner une nouvelle vie à un objet plutôt que le jeter.



COUCHES LAVABLES

L'équipe prévention a recensé et rencontré les structures du territoire concernées par cette thématique, et ont réalisé un kit de démonstration afin de présenter la démarche.



8. L'EMPLOI DANS LE SERVICE PUBLIC

8.1. Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Poste	Nombre de postes	Statut
DGS	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable d'antenne	3	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable financier	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Assistant comptable	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable RH	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable marchés publics / Redev. spéciale	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Assistant redevance spéciale	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chargé de communication	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable prévention	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Agent de compostage	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
chargé de prévention	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable ADT	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
ADT	7	Fonctionnaire sur emploi permanent
Coordinateur administratif et technique (sud)	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Agent d'entretien	0,5	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chef de collecte	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Responsable des déchèteries	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chef d'atelier	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Mécanicien	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Agent de maîtrise	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chargé de la maintenance des bacs	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Technicien maintenance des bacs	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Agent d'accueil	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Agent d'accueil	1	Contractuel sur emploi permanent
Secrétaire	0,6	Fonctionnaire sur emploi permanent
Secrétaire	1	Contractuel sur emploi permanent
Chargé Taxe Incitative	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chargé Taxe Incitative	1	Contractuel sur emploi permanent
Entretien espaces verts / maintenance	1	Fonctionnaire sur emploi permanent
Ripeur	18	Fonctionnaire sur emploi permanent
Chauffeur collecte	1	Mis à disposition par autre collectivité 11 h
Ripeur	2	Mis à disposition par autre collectivité 11 h
Chauffeur collecte	10	Fonctionnaire sur emploi permanent
Gardien de déchèterie	11,5	Fonctionnaire sur emploi permanent
Gardien de déchèterie	3	Mis à disposition par autre collectivité 13 h
Chauffeur de déchèterie	3	Fonctionnaire sur emploi permanent
TOTAL	84,6	

En 2016, avant la réforme territoriale, le SYMAT comptait 61 agents dont 1 CAE, 3 en disponibilité personnelle et 57 fonctionnaires sur poste permanent. Nos prestataires emploient également un nombre important de personnes.

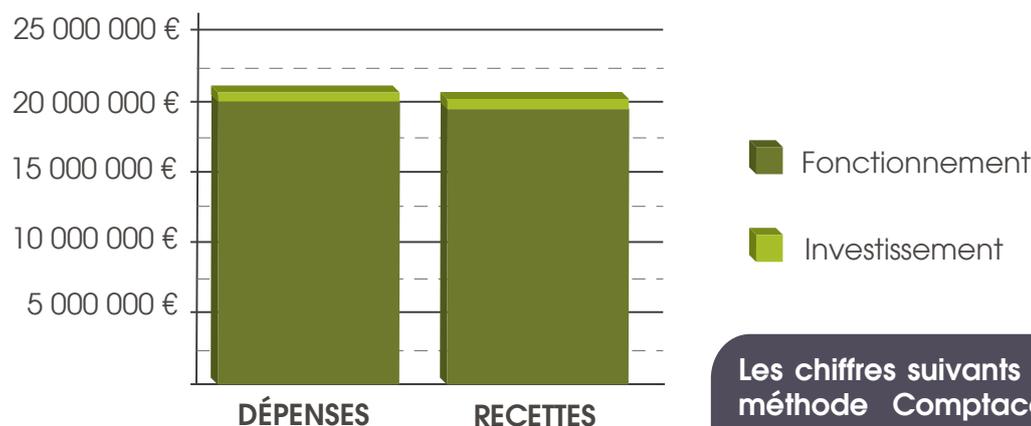
8.2. Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- Taux de fréquence des accidents du travail : **0,000015 %**
- Taux de gravité des accidents du travail : **0,0004 %**

9. LES FINANCES PUBLIQUES

9.1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	Dépenses	Recettes
Investissement	1 460 427 €	1 489 306 €
Fonctionnement	20 100 512 €	19 963 349 €



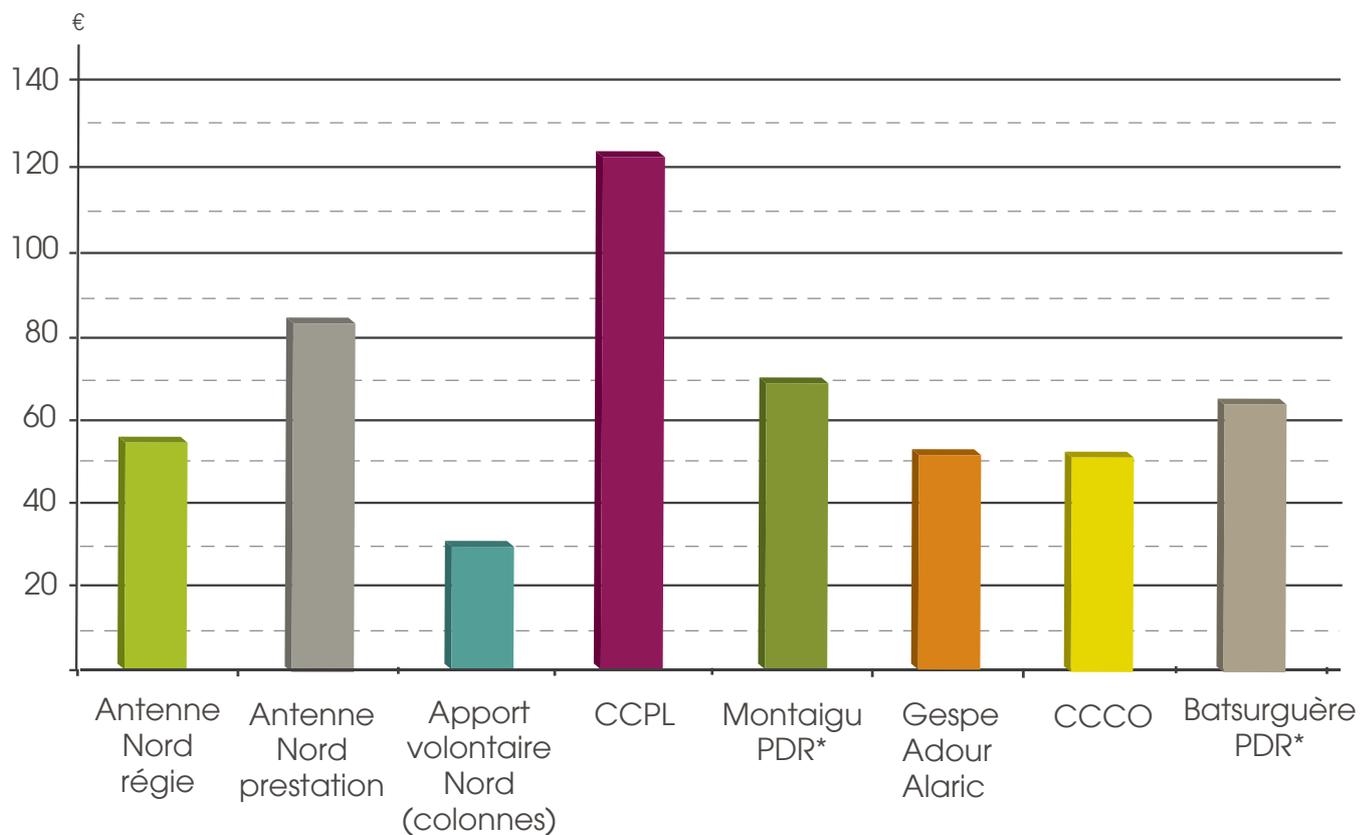
Les chiffres suivants sont établis d'après la méthode Comptacoût® préconisée par l'ADEME. Elle ne prend pas en compte la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissements.

9.2. Financement du service public

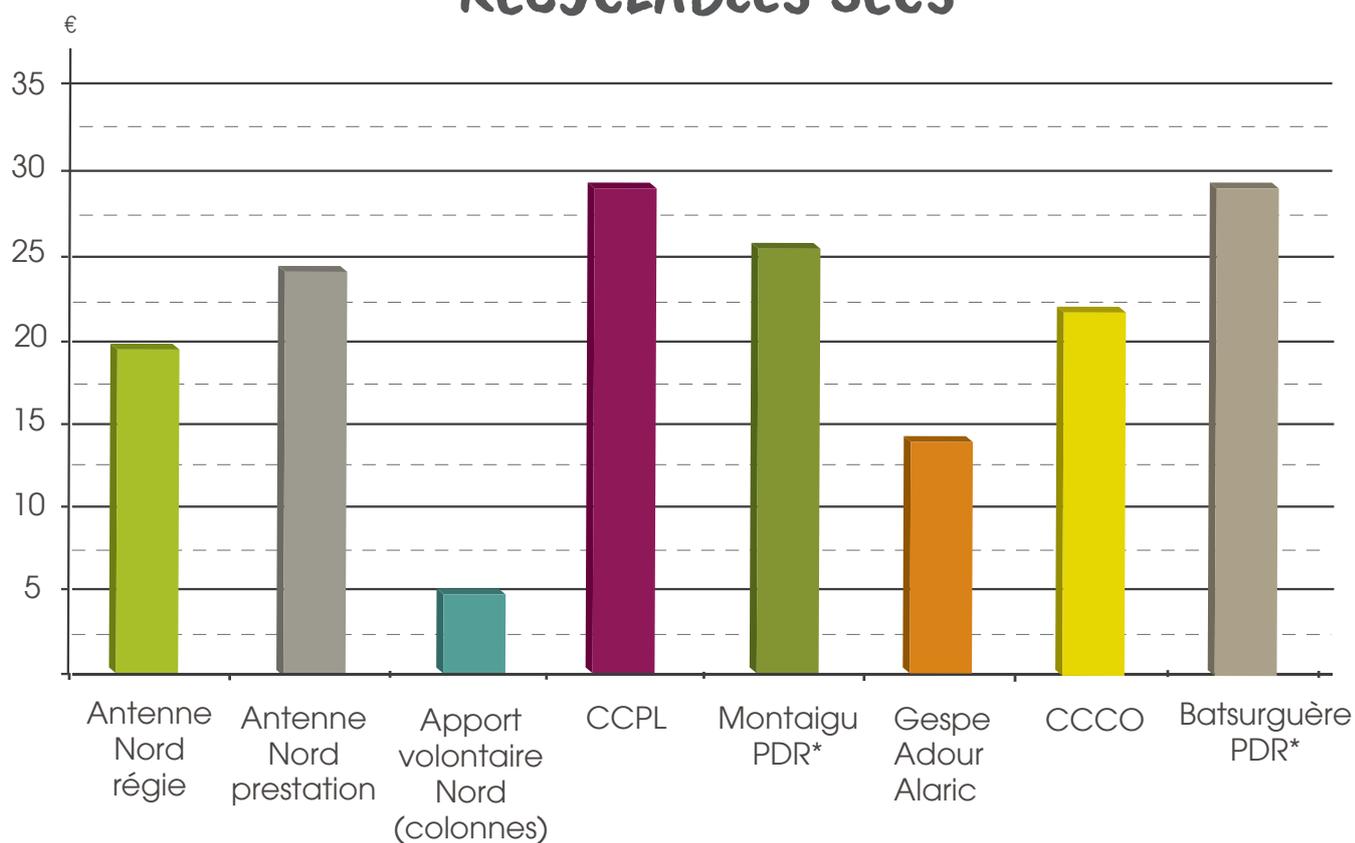
COÛT	TOTAL	COÛT PAR HABITANT
Coût aidé du service public	16 496 947,5 €	132,61 €
TVA acquittée	527 958 €	4,24 €
Coût aidé TTC du service public	17 024 905,5 €	136,86 €
Niveau de financement	17 023 534 €	136,85 €
TEOM reversée par les adhérents	16 435 425 €	132,12 €
Redevance spéciale des usagers non ménages (pros et administrations)	588 109 €	4,73 €
Écart entre coût et financement en euros	- 1 371,5 €	- 0,01 €
Écart entre coût et financement en %	- 0,1 €	

9.3. Coût aidé du service public par secteur en € HT par habitant

ORDURES MÉNAGÈRES

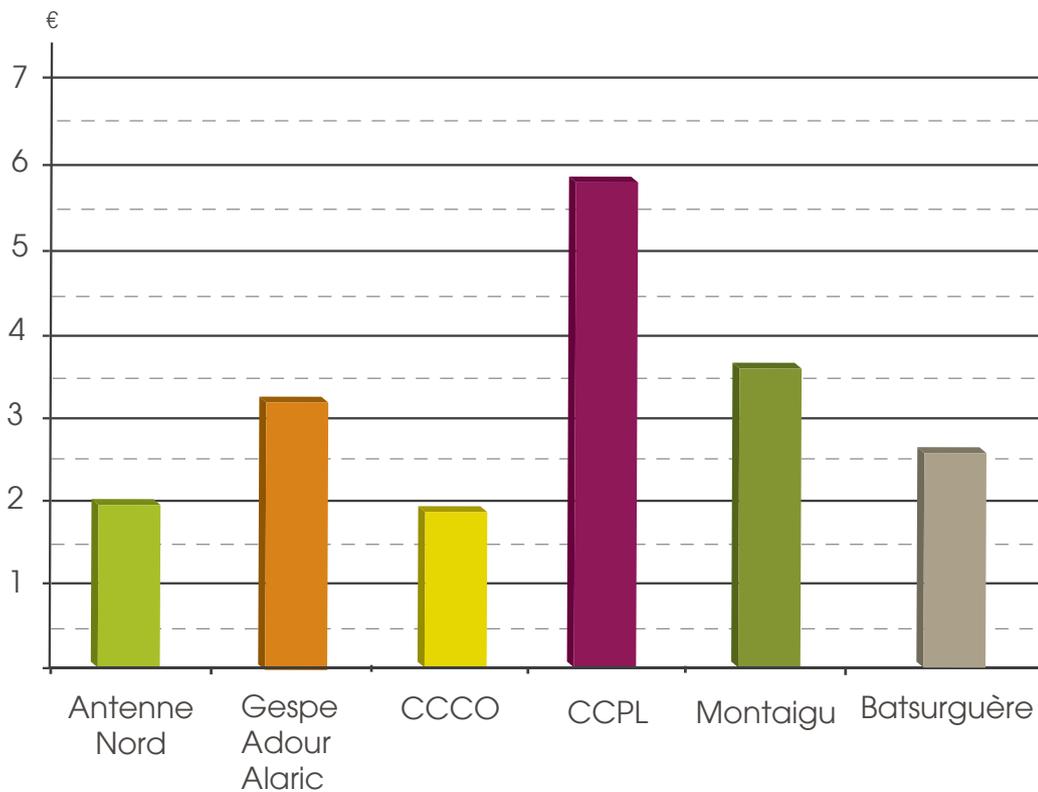


RECYCLABLES SECS

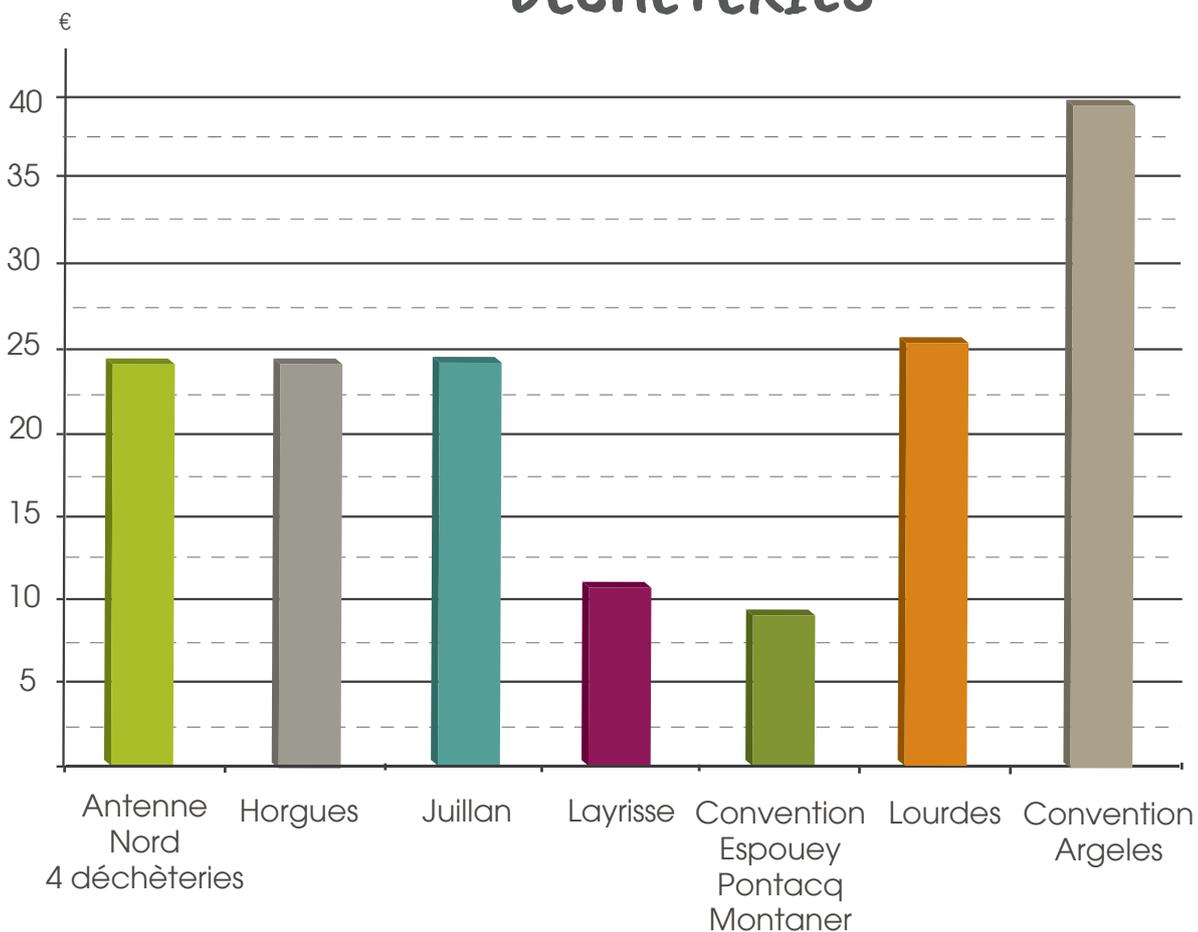


* PDR = point de regroupement

VERRE



DÉCHÈTERIES



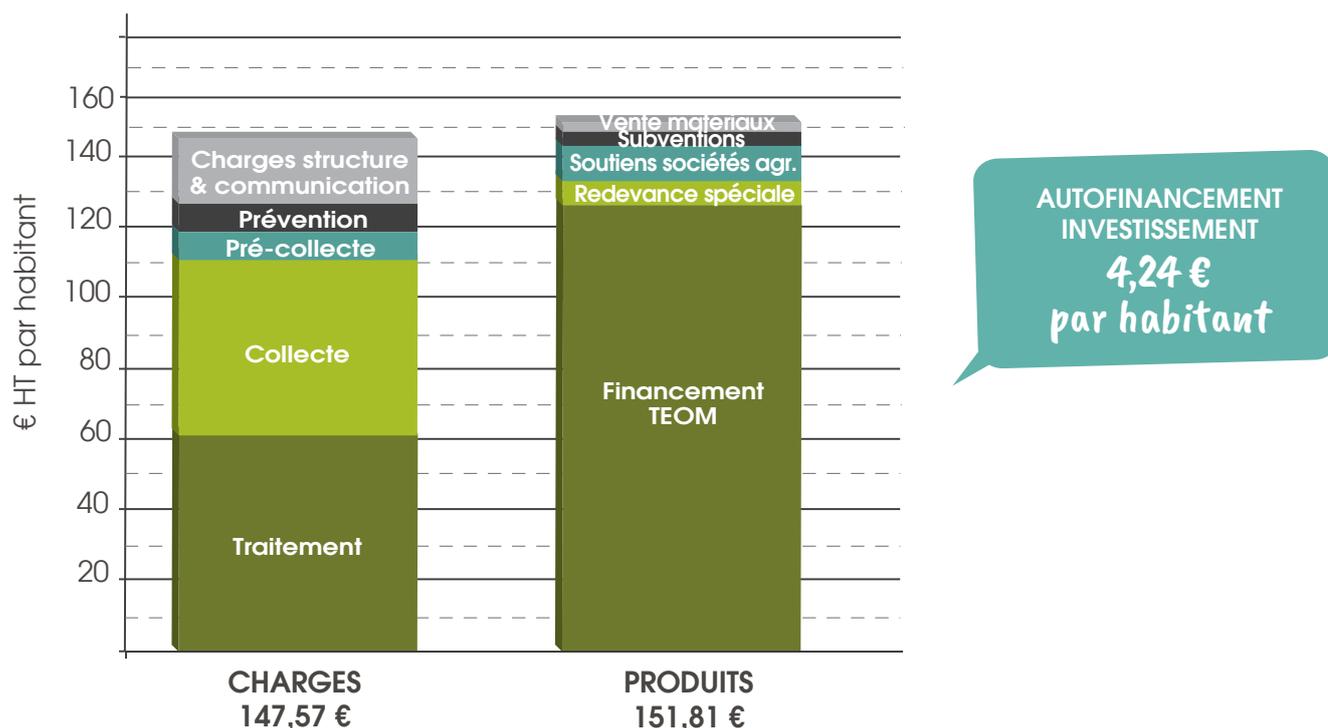
9.4. Nature des charges

Charges fonctionnelles	Charges de structure + communication	1 428 301 €
Charges techniques :	Total des charges techniques	16 929 776 €
Charges de prévention	Actions de prévention / réduction des déchets	220 887 €
Charges de pré-collecte	Maintenance des bacs et colonnes	664 447 €
Charges de collecte		6 777 910 €
Charges de transfert et transport	Quais de transfert	1 677 443 €
Charges de structure du SMTD + gestion du passif	Notamment mutualisation du site de Lourdes Mourles	1 453 192 €
Tri et conditionnement	Centre de tri	1 104 728 €
Compostage		384 263 €
Incinération		2 484 855 €
Valorisation matière ou énergie	Cartons, bois...	138 157 €
Stockage de déchets non dangereux		1 927 896 €
Traitement des inertes	Gravats	34 654 €
Charges de traitement des déchets	Total des charges	7 527 745 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux		53 383 €
Autres charges		7 961 €
TOTAL DES CHARGES (amortissements compris)		18 358 077 €

9.5. Nature des recettes

PRODUITS	
Total produits industriels (vente de matériaux...)	163 732 €
Tous soutiens des sociétés agréées	1 511 776 €
Subventions de fonctionnement	185 621 €
Total des aides	1 861 129,5 €

9.6. Répartition des charges, des produits et du financement



9.7. Coût aidé en € pour chaque flux de déchets

	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	RECYCLABLES SECS*	DÉCHÈTERIES*	DÉCHETS DES PROS	PASSIF**	ENCOMBRANTS	AUTRES	TOTAL
Coût TTC aidé en €	9 560 000 €	386 421 €	2 733 805 €	3 107 500 €	186 170 €	799 730 €	72 350 €	179 400 €	17 024 900 €

Quantités collectées

	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	RECYCLABLES SECS	DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROS	TOUS FLUX
Tonnages en t	31 743	3 656	7 383	22 743	571	67 612
% des tonnages	48 %	5 %	12 %	34 %	0,87 %	100 %
Quantité en kg/an/hab	254	29	63	182	0,5	538
Données nationales en kg/an/hab	277	32	50	210	/	540
Écart	- 18	- 3	+ 13	- 28	/	- 2
Part du flux des coûts	56 %	2,2 %	16 %	18 %	1 %	100 %

* Les recettes de ventes des matériaux sont fondues dans les reverssements des éco-organismes ou le coût du traitement.

** Le passif correspond à la mutualisation due au SMTD 65 pour le site d'enfouissement de Lourdes Mourles.

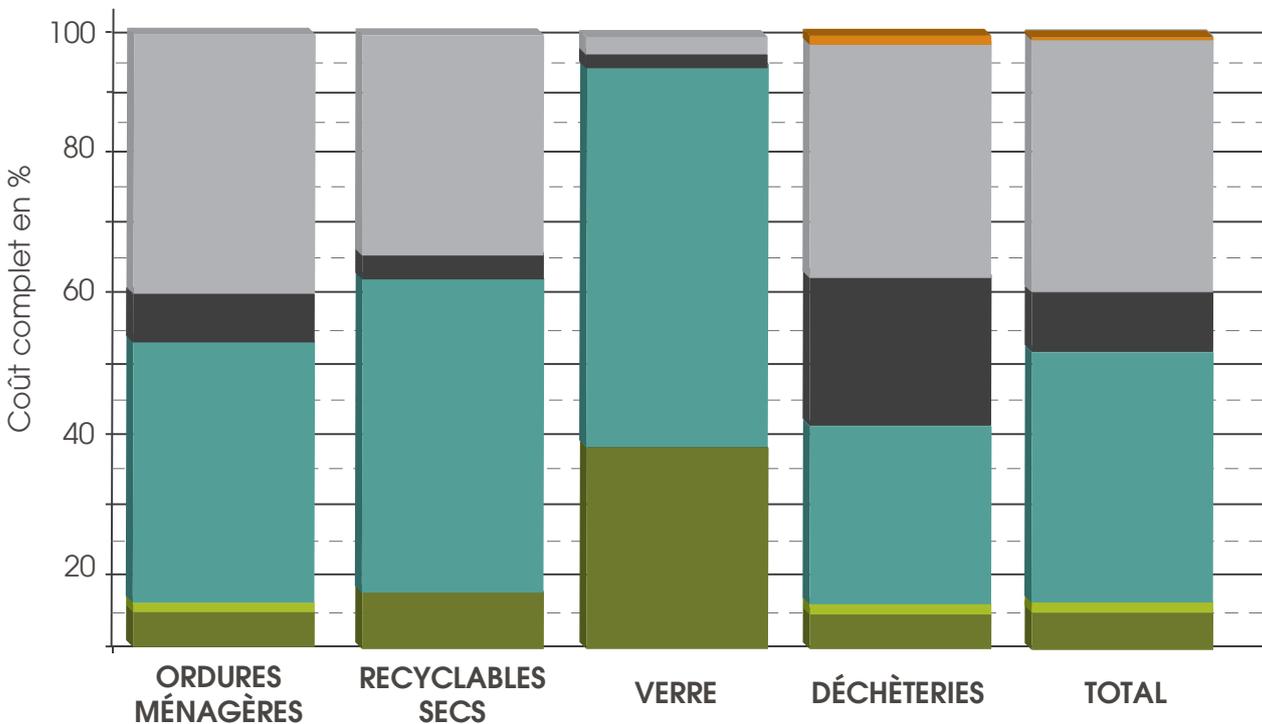
9.8. Couverture des charges par les produits par flux

	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	RECYCLABLES SECS	DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROS	TOTAL
Charges coût complet	9 817 795 €	522 869 €	4 066 343 €	3 206 284 €	221 261 €	18 886 000 €
Produits industriels	0	128 640 €	0	0	35 092 €	163 732 €
Soutiens	258 098 €	7 808 €	1 325 538 €	93 953 €	0	1 697 400 €
% produits sur charges	2,6 %	24,6 %	32,77 %	2,9 %	15,86 %	9,8 %

9.9. Coût aidé TTC des différents flux ramenés à la tonne

	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	RECYCLABLES SECS	DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROS	TOTAL
Coût résiduel (en €/tonne)	290 €	102 €	372 €	25 €	9 €	141 €

9.10. Répartition des charges par flux



Collecte SYMAT :

- Charges fonctionnelles
- Collecte et pré-collecte
- Prévention

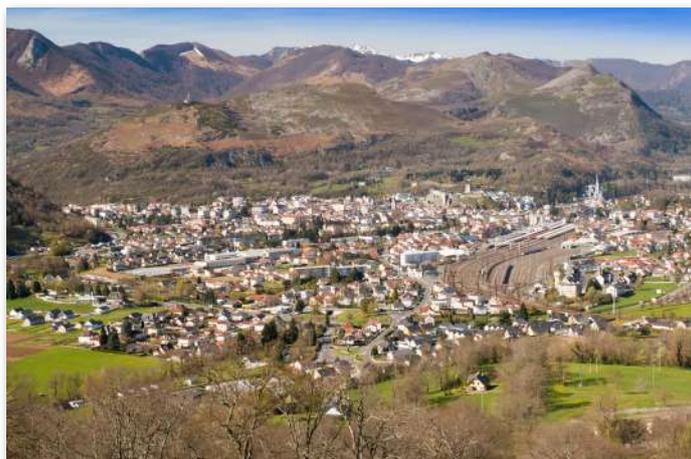
Traitement SMTD65 :

- Transfert / transport
- Traitement
- Enlèvement et traitement des déchets dangereux

La méthode ComptaCoût® préconise la répartition de la prévention sur les flux d'ordures ménagères et de déchèteries.

10. PERSPECTIVES 2018

- Suite à la réforme territoriale, le SYMAT doit procéder à l'harmonisation des conditions de travail de l'ensemble du personnel.
- Une réflexion sur le réseau de déchèteries sera menée afin, qu'à terme, les habitants puissent se rendre sur n'importe quelle déchèterie.
- Le marché de maîtrise d'œuvre pour le pôle recyclage et la recyclerie prévus sur Ibos sera lancé et le permis de construire sera déposé en 2018. Les travaux commenceront en 2019.
- Le projet de Taxe Incitative sera étendu sur l'ensemble du territoire, dans un délai de 3 ans. Les levées 2018 seront facturées en 2019 aux habitants de l'antenne nord.
- Les équipes de l'antenne sud déménageront en milieu d'année sur un site acquit par le SYMAT sur Lourdes.
- Des réflexions seront menées afin de dégager des pistes d'optimisation pour limiter l'impact de la hausse du coût du traitement.
- Le SYMAT continuera de mettre en place des colonnes enterrées sur les grands ensembles afin d'améliorer la qualité de vie dans ces quartiers.
- Il faudra trouver des solutions pour améliorer la collecte sur le cœur touristique de Lourdes et réduire la quantité d'ordures ménagères.
- Le marché de collecte en prestation sera renouvelé en 2018.



67 612 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2017

**ORDURES MÉNAGÈRES
ET ASSIMILÉES**
32 314 t / 48 %
dont 31 743 t ménages et assimilés + 571 t pros



COLLECTES SÉPARÉES
35 298 t
52 %



MULTIMATÉRIAUX
7 943 t / 12 %
dont 7 383 t ménages et assimilés
+ 560 t pros



VERRE
3 656 t / 5 %



ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES
23 699 t / 35 %



**RECYCLAGE & VALORISATION
MATIÈRE**
23 024 t
34 %



VALORISATION MATIÈRE (BTP)
4 787 t
7 %



INCINÉRATION
19 903 t
30 %



ENFOUISSEMENT
19 898 t
29 %



INSTALLATIONS DE STOCKAGE

12 411 t

REFUS DE TRI
1 320 t

6 623 t

4 529 t

8 216 t

4 787 t

6 167 t